



3<sup>ème</sup> rappel CHF 20.-

Dédommagement lors de la perte d'un ouvrage de la Bibliothèque :

Remplacement de l'ouvrage selon les indications de la Bibliothèque aux frais de l'utilisateur, ainsi que CHF 50.- pour les frais de traitement.

Remplacement de l'ouvrage par la Bibliothèque : min. CHF 100.- (somme majorée selon le prix de l'ouvrage) et CHF 50.- pour les frais de traitement.